

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10 POUR : 10 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-six le 15 janvier à vingt heures et trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 09 janvier 2026 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Pascal GROSFORT, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER, Cécile CASSOU-LENS, Arnaud POLLET	

Délibération n° D26-01

OBJET : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que l'article L.612-1 permet à l'ordonnateur d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il s'agit de ne pas retarder le paiement des factures des entreprises ;

Considérant que le montant des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 s'élève à :

Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles	0 €
Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	875 000 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (<i>construction</i>)	71 998 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de :

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	218 750.00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (<i>construction</i>)	17 999.50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

- ✓ **AUTORISE** le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement en cours et futures dans la limite ci-dessous jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.

Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles	218 750.00 €
Chapitre 23 – Immobilisation en cours (<i>construction</i>)	17 999.50 €

- ✓ **AUTORISE** l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement du budget communal pour l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget aux chapitres 21 et 23 du budget primitif 2026.
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 16.01.2026
Transmise en Sous-Préfecture le 20 JAN. 2026
Affichée le 20 JAN. 2026